

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'occupation du domaine public du 23/03/2023 de l'entreprise MSB Nord Alsace pour la mise en place d'un échafaudage au 12, rue du Couvent afin de réaliser des travaux sur les façades des maisons en construction ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

ARRETE

Article 1er : L'entreprise MSB Nord Alsace est autorisée à mettre en place un échafaudage empiétant sur la voie publique sur une profondeur maximum de 1m au droit du 12, rue du Couvent afin de réaliser des travaux sur les façades des maisons en construction.

Article 2 : L'entreprise MSB Nord Alsace est chargée de mettre en place une signalisation de rétrécissement de chaussée de part et d'autre de l'emprise des travaux. La pose d'un filet de protection sur l'échafaudage est obligatoire.

Article 3 : L'échafaudage et tous les objets constituant un obstacle à la libre circulation, laissés en station ou déposés sur les places ou voies publiques et leurs dépendances ou sur la voie ouverte à la circulation du public devront être constamment éclairés depuis le coucher jusqu'au lever du soleil à la diligence et au frais du pétitionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté est valable du 27/03/2023 au 31/05/2023.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

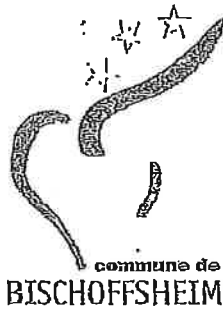
- L'entreprise MSB Nord Alsace
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rosheim
- Police pluricommunale de Rosheim
- Affichage

Fait à Bischoffsheim,

Le 24/03/2023

Le Maire,
Claude LUTZ





Demande d'occupation du domaine public

Chantiers / Travaux / Déménagement ou Emménagement

DEMANDEUR : Propriétaire Entreprise Autre :

Nom et prénom ou dénomination : MSB Nord Alsace

Adresse : 37 rue de Molshem
BP 10225 - 67006 STRASBOURG Cedex

Tel 0390226151 Fax becht@stephandberger.com

ADRESSE ET DELIMITATION DE L'OCCUPATION :

Rue du Couvent - parcelle 253

OBJET DE LA DEMANDE : Déménagement Emménagement Autre (précisez)
 Travaux (précisez la nature et le numéro du dossier d'urbanisme)

construction d'une maison bifamille
PC 067 045 21 R0030

NATURE DE L'OCCUPATION : Echafaudage Benne Matériaux Cabane de chantier
 Véhicule(s) [marque(s) et immatriculation(s)] :

Autre (précisez) travaux accolés à la voirie et empiétant
sur voirie : échafaudage & barrières de sécurité

DISPOSITION(S) PARTICULIERE(S) : Route barrée Interdiction de stationner
 Circulation alternée manuellement Circulation alternée par feux tricolores
 Autre (précisez)

DUREE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :
Date de début : 27/03/2023 Date de fin : 31/05/2023
Horaires (si l'occupation ne couvre pas la journée) :

PIECE(S) JOINTE(S) : Plans d'exécution

Je soussigné(e) BECHT Dominique déclare avoir pris connaissance du
« Règlement d'occupation du domaine public » (arrêté municipal 031/09 du 17 juillet 2009).

Date : 23/03/2023 Signature :